



Strasbourg, le 3 juillet 2019

CDL-EL-PV(2019)001*
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**65^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS
DEMOCRATIQUES**

Venise, le 20 juin 2019 à 10 h

RAPPORT DE REUNION

**Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décide autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.*

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CDL-EL-OJ(2019)001ann.

2. Election du Président et du vice-président

Le Conseil élit Oliver Kask président et Lord Balfe vice-président.

3. Etude - révocation par le peuple des maires/élus locaux

Mme Jametti informe le Conseil que l'étude a été rédigée à la demande du Congrès, suite à la procédure de révocation du maire de Chişinău, en vue de savoir si la révocation par le peuple (*recall*) est conforme aux normes internationales. Celle-ci doit être distinguée de la révocation par une institution (*revocation*), toutes deux relevant d'un processus politique, contrairement à la destitution, qui est une mesure juridique. La révocation (par le peuple) doit en outre être distinguée du mandat impératif. Elle peut exister au niveau national, régional ou local, et concerner les membres individuels du législatif ou de l'exécutif, ou l'ensemble de l'organe et être initiée, par exemple, sur demande du peuple, du conseil communal ou d'un organe national. En pratique, elle existe, en droit et en fait, surtout en Amérique (Equateur, Pérou, Etats-Unis), ainsi qu'au Japon ; en Europe, ses cas d'application sont assez limités. Là où les maires sont élus directement, la révocation n'est en principe possible que par un vote populaire. La Charte européenne de l'autonomie locale ne se prononce pas sur la question. Alors que la Commission de Venise s'oppose au mandat impératif, elle n'a jusqu'à présent pas pris position de manière générale sur la révocation par le peuple, qui est destinée à renforcer les liens entre élu et électeur mais comporte des risques. Comme la révocation (par le peuple) est un processus politique, elle ne doit pas être soumise à des conditions de fond. En conclusion, la révocation par le peuple est peu utilisée en pratique, mais elle doit en tout cas être soumise à des garde-fous importants et être dès lors exceptionnelle, et les divers aspects de la procédure doivent être traités clairement par la loi.

Mme Karakamisheva ajoute qu'il n'existe aucun document juridique européen ou international sur la question. Il faut clairement distinguer la situation des maires élus directement ou non. Tout comme M. Wiene, elle souligne l'importance de la distinction entre responsabilité politique et responsabilité juridique.

Le Conseil adopte le projet de rapport sur la révocation par le peuple des maires et des élus locaux (CDL-AD(2019)011).

4. Etude - Utilisation des technologies numériques et élections

M. Vargas Valdez a souligné la complexité de la question, en raison de la nature sans frontières de l'internet et de la propriété privée de l'information. L'Internet et les médias sociaux sont devenus essentiels dans le processus électoral, mais les défis électroniques à la démocratie, y compris la cybercriminalité, sont importants. Cela impliquait que la question soit abordée d'un point de vue juridique, c'est-à-dire, dans la pratique, au moyen de normes juridiques internationales non contraignantes. La réglementation de l'Internet et des médias sociaux devait respecter les libertés, en particulier la liberté d'expression, la liberté économique, le droit à la vie privée et les droits sociaux. Les mots clés étaient adaptabilité et coopération internationale. M. Vargas Valdez a donc suggéré que les rapporteurs élaborent un ensemble de principes en la matière après l'adoption du rapport.

Suite à une suggestion de M. Rubio Nuñez, deux légères modifications seraient apportées sur le contrôle du financement des campagnes électorales et la question des (faux) profils

personnels.

Le Conseil a adopté le projet de rapport conjoint de la Commission de Venise et de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit sur les technologies numériques et les élections (CDL AD(2019)016).

5. Etude – contentieux électoral

M. Holmøyvik a présenté le projet de rapport, en particulier sa structure et les questions qui restent à clarifier ou à développer selon les rapporteurs. Le Conseil a donné son accord pour que les rapporteurs et le secrétariat poursuivent leurs travaux sur le projet de rapport dans ce but :

- de clarifier la terminologie utilisée ainsi que la situation juridique dans certains Etats (motifs de dépôt des recours électoraux, liste des personnes et catégories de personnes habilitées à contester les différentes phases du processus électoral, pays où les parlements traitent les recours relatifs aux élections législatives) ;
- de créer une annexe avec les références détaillées des rapports, des avis et de la jurisprudence indiqués dans les nombreuses notes de bas de page ;
- de restructurer le projet de rapport en ce qui concerne les types de recours concernés.

6. Communication du secrétariat

Les activités suivantes ont eu lieu entre la 64^e et la 65^e réunions du Conseil des élections démocratiques :

- Table ronde sur le contentieux électoral (Bichkek, Kirghizistan, 14 décembre 2018) ;
- Réunion du groupe restreint d'experts sur les partis politiques (Varsovie, Pologne, 12-13 janvier 2019) ;
- Intervention du Président de la Commission de Venise devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, lors de la discussion du projet de rapport sur "L'actualisation des lignes directrices pour assurer des référendums équitables dans les Etats membres du Conseil de l'Europe" (Strasbourg, 22 janvier 2019) ;
- En février-mars 2019, une série de formations sur le règlement des différends électoraux à l'intention des juges nationaux a eu lieu dans différentes villes d'Ukraine: - Vinnytsia, Kyiv, Chernivtsi, Kramatorsk, Kharkiv, Dnipro et Odessa ;
- Conférence sur « L'Europe vote en 2019 : Comment démasquer et combattre la manipulation en ligne » (Bruxelles, 11 février 2019) ;
- Assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections parlementaire en République de Moldova, 24 février 2019 ;
- 3e Assemblée générale des administrations électorales des pays arabes et conférence régionale (Mer Morte, Jordanie, 3-5 mars 2019) ;
- Table ronde sur les projets d'amendements à la législation relative aux sanctions pour les infractions électorales (Bichkek, Kirghizistan, 29 mars 2019) ;
- Assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections présidentielles en Ukraine, 31 mars 2019 ;
- Visite d'étude de la Commission sur la réforme électorale malaisienne (Berlin, Allemagne, 2 avril 2019) ;
- Assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections présidentielles (premier tour) en Macédoine du Nord, 21 avril 2019 ;

- Séminaire sur les médias sociaux dans les campagnes électorales (Bichkek, Kirghizistan, 25 avril 2019) ;
- Assistance juridique à la mission d'observation de l'Assemblée parlementaire à l'occasion des élections présidentielles (deuxième tour) en Macédoine du Nord, 5 mai 2019 ;
- Séminaire sur les bonnes pratiques en matière électorale (Buenos Aires, Argentine, 30 mai 2019).
- Atelier de réflexion avec des membres du Parlement sur la "Réforme du cadre juridique régissant les élections" en Arménie (Tsakhkadzor, Arménie, 8-9 juin 2019) ;
- Visite de l'équipe d'experts électoraux de la Commission de Venise dans le cadre du projet financé par l'UE sur la réforme de la législation et des pratiques électorales au Kirghizistan (Bichkek, 13-14 juin 2019) ;
- 2e Séminaire sur les médias sociaux dans les campagnes électorales (Bichkek, Kirghizistan, 15-16 juin 2019).

7. Activités futures

Les activités suivantes sont prévues :

- 16e Conférence européenne des administrations électorales sur « Le contentieux électoral » (Bratislava, Slovaquie, 27-28 juin 2019);
- participation à la Conférence parlementaire régionale sur l'utilisation abusive des ressources administratives pendant les processus électoraux (Tbilissi, Géorgie, 2-3 juillet 2019) ;
- participation à la 28e Conférence de l'ACEEEO sur la justice électorale (Ljubljana, Slovénie, 25-26 septembre 2019).

M. Kask informe le Conseil qu'une réunion de rapporteurs sur la mise à jour du Code de bonne conduite en matière référendaire a eu lieu avant la réunion du Conseil. Elle fait suite à l'adoption par l'Assemblée parlementaire de la Résolution 2251(2019) sur la mise à jour des lignes directrices visant à garantir des référendums équitables dans les États membres du Conseil de l'Europe.

8. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

L'OSCE/BIDDH a informé le Conseil de ses activités actuelles et futures dans le domaine électoral. Ces informations figurent en annexe au présent rapport.

M. Chahbazian souligne la coopération constructive avec l'OSCE/BIDDH dans le cadre des missions internationales d'observation électorale. Récemment, les équipes de base du BIDDH se sont référées de manière plus systématique aux propositions des experts de la Commission de Venise, mais aussi aux documents de référence pertinents du Conseil de l'Europe et à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans ces documents, dans les projets de conclusions et de constatations préliminaires.

9. Date de la prochaine réunion

Le Conseil fixe sa prochaine réunion au jeudi 10 octobre 2019 à 10 h.

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

VENICE COMMISSION / COMMISSION DE VENISE

Members of the Council for Democratic Elections (CDE) / Membres du Conseil des élections démocratiques (CED)

Mr Srdjan DARMANOVIC
Mr Aivars ENDZINS
Mr Oliver KASK (Chair/Président)
Ms Janine OTÁLORA MALASSIS (apologised/excused)

Substitute Members of the CDE / Membres suppléants du CED

Mr Richard BARRETT
Mr Eirik HOLMØYVIK
Mr Ben VERMEULEN (apologised/excused)
Mr Pere VILANOVA TRIAS

Other members of the Venice Commission / Autres membres de la Commission de Venise

Mr Josep Maria CASTELLA-ANDREU
Ms Monique JAMETTI-GREINER
Ms Tanja KARAKAMISHEVA-JOVANOVSKA
Ms Katharina PABEL
Mr José Luis VARGAS VALDEZ

Secretariat / Secrétariat

Mr Thomas MARKERT
Ms Simona GRANATA-MENGHINI
Mr Pierre GARRONE
Ms Sylvia GRUNDMANN
Mr Gaël MARTIN-MICALLEF

Experts

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE

Members / Membres

Lord Richard BALFE, Committee on Legal Affairs and Human Rights/Commission des questions juridiques et des droits de l'homme
Mr Corneliu Mugurel COZMANZIUC, Committee on Political Affairs and Democracy/Commission des questions politiques et de la démocratie (apologised/excused)
Mr Tiny KOX, Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member States of the Council of Europe (Monitoring Committee)/ Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) (apologised/excused)

Substitute members / Membres suppléants

Ms Eka BESELIA, Committee on Legal Affairs and Human Rights/Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (apologised/excused)
Lord George FOULKES, Committee on Political Affairs and Democracy/Commission des questions politiques et de la démocratie (apologised/excused)

Mr Aleksander POCIEJ, Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member States of the Council of Europe (Monitoring Committee)/ Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi) (apologised/excusé)

Secretariat / Secrétariat

Mr Chemavon CHAHBAZIAN

CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES (CLRAE) / CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX (CPLRE)

Members / Membres

Mr Jos WIENEN, Chamber of Local Authorities/Chambre des pouvoirs locaux

Mr Stewart DICKSON, Chamber of Regions/Chambre des régions

Substitute members / Membres suppléants

Mr Luc MARTENS, Chamber of Local Authorities/Chambre des pouvoirs locaux (apologised/excusé)

Ms Dusica DAVIDOVIC, Chamber of Regions /Chambre des régions (apologised/excusée)

Secretariat / Secrétariat

Ms Stéphanie POIREL

DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY / DIRECTION GENERALE DE LA DEMOCRATIE (DGI)

OBSERVERS / OBSERVATEURS

ORGANIZATION FOR SECURITY AND COOPERATION IN EUROPE (OSCE)

Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) / Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH)

Mr Richard LAPPIN, Deputy Head of Election Department (apologised/excusé)

INTERNATIONAL FOUNDATION FOR ELECTORAL SYSTEMS (IFES)

Mr Nermin NISIC, Electoral Technical Assistance Expert

Annexe**Election Department Activities 2019***(Updated June 2019)***Needs Assessment Missions (NAMs):**

1. Finland	Parliamentary	14 April	23-25 January
2. Andorra	Parliamentary	February	11-13 February
3. Lithuania	Presidential	12 May	28-31 January
4. Belgium	General	26 May	25-28 February
5. Spain	Early parliamentary	28 April	4-8 March
6. Albania	Local	30 June	18-21 March
7. Denmark	Parliamentary	17 June	25-29 March
8. Switzerland	Parliamentary	20 October	21-23 May
9. Greece	Early parliamentary	5 July	9-12 April
10. Portugal	Parliamentary	20 October	3-5 June
11. Poland	Parliamentary	November TBC	17-19 June
12. Canada	Parliamentary	21 October	2-5 July
13. Uzbekistan	Parliamentary	December	9-12 July

Election Observation Activities:

1. Moldova	Parliamentary	24 February	EOM
2. Ukraine	Presidential	31 March, 21 April	EOM
3. Slovakia	Presidential	16 March	EAM
4. Estonia	Parliamentary	3 March	EET
5. North Macedonia	Presidential	21 April, 5 May	EOM
6. Lithuania	Presidential	12 May	EAM
7. Spain	Early Parliamentary	28 April	EET
8. Albania	Local	30 June	EOM
9. Kazakhstan	Early presidential	9 June	EOM
10. Ukraine	Early parliamentary	21 July	EOM
11. Greece	Early parliamentary	5 July	EAM

Follow-up Activities:

1. North Macedonia	Technical Expertise	6-18 January
2. Serbia	Technical Expertise	22-24 January
3. North Macedonia	Conference on PWD	6 February
4. Montenegro	Parliamentary Discussions	19-20 February
5. Hungary	Presentation of FR	12-14 March
6. Montenegro	Technical Expertise	11-13 March
7. Georgia	Presentation of FR	21-22 March
8. Mongolia	Technical Expertise	9-11 April
9. Bosnia and Herzegovina	Conference on Ele. Admin.	15-17 April

10. Pristina	Technical Expertise	15-17 April
11. Bosnia and Herzegovina	Presentation of FR	14-17 April
12. Armenia	Presentation of FR	13-15 May
13. Serbia	Mid-term Review	15-17 May
14. Kyrgyz Republic	Technical Expertise	26-28 May
15. Bosnia and Herzegovina	Mid-term Review	28-31 May
16. Warsaw	Regional Workshop, Roma	4 June
17. USA	Presentation of FR	17-20 June
18. Montenegro	Mid-term Review	1-4 July